

L'Afsset rend son avis sur le lien entre cancers et environnement

Communiqué de l'Afsset, 2 juillet 2009

samedi 4 juillet 2009

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail publie un avis sur le thème cancer et environnement, suite à la parution d'une étude de l'INSERM. L'Afsset conseille notamment de ne pas se contenter de prendre en compte les expositions à chaque produit dangereux (ou suspecté de l'être) isolément, mais de les considérer dans leur ensemble : on ne peut séparer, par exemple, l'exposition due aux activités professionnelles de celles liées à l'environnement ou à l'habitat. L'Afsset recommande donc, pour mieux appréhender la multiplication des cas de cancers, de croiser les différentes disciplines : épidémiologie, toxicologie, mais aussi sciences sociales et humaines. La nécessaire prise en compte du principe de précaution est également réaffirmée.

Ci-dessous : communiqué de l'Afsset, et liens utiles.

L'Afsset publie ce jour un avis sur les liens entre cancers et environnement et formule ses propositions pour relancer une dynamique de prévention des cancers futurs. Elles reposent sur une approche fondée sur le risque, un ciblage des expositions, et sur des recommandations de recherche.

L'incidence des cancers a augmenté de 20% tandis que la mortalité a diminué de 20%. L'Afsset avait commandité en 2005 une expertise collective à l'INSERM sur les 9 types de cancers dont l'incidence a le plus augmenté en 25 ans (poumon ; hémopathies malignes ; sein ; testicule ; thyroïde ; mésothéliomes ; tumeurs cérébrales ; ovaire ; prostate). L'INSERM a mobilisé 40 chercheurs pour analyser 1800 articles de la littérature scientifique et a rendu public en octobre 2008 un rapport de 900 pages.

Pour ce nouvel avis, l'Afsset s'est fondée sur ces travaux des chercheurs et sur ses propres travaux sur des cancérogènes particuliers (amiante, formaldéhyde, particules, benzène...). Elle a cherché à confronter les positions des parties compétentes en auditionnant 17 organismes scientifiques et 21 personnalités de la science, des mondes professionnels, des associations et du monde judiciaire, des sciences socio-économiques et des lanceurs d'alerte. Cette ouverture à la société civile constitue une première dans ce domaine.

1. La part de l'environnement est substantielle dans la genèse des cancers. Une politique de prévention doit s'attaquer aux risques encore débattus de cancers et non pas se limiter aux seuls risques avérés.

Les seuls risques avérés n'expliquent que très peu de cancers (par exemple le couple amiante-mésothéliome ou tabac-cancer du poumon...) et beaucoup de cancers restent largement non expliqués. Les travaux scientifiques les plus récents suggèrent qu'ils doivent être reliés à un jeu extrêmement complexe d'interactions entre facteurs génétiques, expositions environnementales, facteurs comportementaux et vieillissement. De plus les inconnues scientifiques sont très nombreuses sur ces risques encore débattus. Dans ce contexte faire l'impasse sur les risques débattus est impossible et l'Afsset considère que cette situation justifie pleinement que l'approche de prévention se double d'une approche de précaution.

La recherche devra donc de plus en plus croiser les disciplines pour mieux expliquer et comprendre les liens entre environnement et cancer. Par exemple l'approche épidémiologique devra s'enrichir de l'apport de nombreuses disciplines (toxicologie, expologie, sciences sociales et économie...)

2. Pour ce qui concerne la gestion des risques, l'Afsset confirme l'intérêt de l'approche réglementaire actuelle fondée sur les dangers des substances, mais elle demande de la compléter par une approche sur les risques.

La réglementation donne des outils pour engager des obligations de substitution ou de suppression de cancérogènes avérés. Mais elle est relativement démunie pour traiter de cancérogènes classés moins dangereux. Or de tel cancérogènes peuvent concerner une très large population exposée. C'est le cas, par exemple du dichlorométhane, classé en catégorie 3 par manque de données suffisantes mais qui n'est pas indemne de tout soupçon sur l'animal. Or il est utilisé largement, à 11.000 tonnes par an en France. L'Afsset recommande dans ce genre de cas que les logiques de recherche de substitutions, de définition de valeurs de références et de réduction de l'exposition soit plus développées. Elle vient ainsi de publier une valeur limite d'exposition professionnelle sur le dichlorométhane plus protectrice. Elle met aussi à disposition des industriels un site www.substitution-cmr.fr pour encourager la diffusion des expériences réussies de substitution.

L'approche par l'évaluation des risques sanitaires permet de mettre l'accent sur les expositions, de hiérarchiser les sources de plus fortes expositions et de traiter les sources de plus fortes expositions. La recherche devra alors se développer sur l'expologie (science de l'exposition aux agents à risque). Elle devra également développer les indicateurs précurseurs de cancers, comme les biomarqueurs qui permettent de reconstituer une exposition ou de détecter des signes avant coureurs de cancer.

3. L'Afsset encourage le développement d'une approche socio-économique.

Face aux incertitudes multiples et aux inconnues qui entourent la question des liens entre cancers et environnement, une implication de la société est nécessaire. Le débat entre sciences sanitaires et sciences sociales permettra de progresser plus rapidement sur les déterminants des expositions (en partie liées à des inégalités sociales). L'approche coût-bénéfice permet d'éclairer le décideur et parfois d'identifier des opportunités manquées de prévention. Par exemple la prise en compte des fibres fines et courtes d'amiante par la réglementation, proposée par l'Afsset, permettra d'économiser des indemnités des victimes de l'amiante, dont le total est lourd pour la collectivité.

- Retrouver ce communiqué sur le [site de l'Afsset](#)
- [Télécharger l'étude complète](#)

P.-S.

- [Consulter les articles liés à ce thème sur le site d'Adéquations](#)